

FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE ET DE L'ACCUEIL
PERISCOLAIRE MUNICIPAL
« ESPACE GAVROCHE »
ECOLE PUBLIQUE

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

1) Prise en charge des enfants

Chaque famille dont les enfants fréquentent l'école doit impérativement remplir la fiche de renseignements/et d'inscription pour la cantine et/ou l'accueil périscolaire et/ou les Temps d'Activités Périscolaires, puis la remettre au service concerné dans les meilleurs délais.

- Cette fiche est OBLIGATOIRE pour toutes les familles afin d'assurer au mieux la sécurité des enfants dans l'enceinte de l'école et de l'Espace gavroche.

- Rappel : il est obligatoire de fournir un écrit daté et signé de la part du responsable légal, informant de l'identité de la personne exceptionnellement autorisée à venir chercher l'enfant à l'accueil périscolaire, le cas échéant, cette décharge doit impérativement être remise au service de l'accueil périscolaire.

2) Cantine et accueil périscolaire « Espace Gavroche »

- Les régimes alimentaires sont observés sur fourniture obligatoire d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), établi par le médecin scolaire

- Le pointage des enfants déjeunant à la cantine est effectué à l'école en début de matinée jusqu'à 9h30. Passé ce délai aucune inscription supplémentaire ne sera acceptée sauf cas de force majeure. Dans le cas où des enfants non-inscrits à la cantine et doivent déjeuner occasionnellement les parents sont priés de prévenir la cuisine municipale 48 heures à l'avance au 02 43 05 89 63.

- L'accueil périscolaire est ouvert le matin à partir de 7h20 jusqu'à 8h30 et le soir de 16h45 à 18h50. Il convient de respecter scrupuleusement l'horaire d'ouverture le matin et de fermeture le soir.

Rappel : fermeture de l'accueil périscolaire à 18h50.

TARIFS CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

	Familles domiciliées à Ernée	Familles domiciliées Hors Ernée
Maternelle	3.85€	4.22€
Primaire	4.47€	4.93€

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Prestations (coût par enfant)	< 750€	750-1000€	1001-1250€	>1250€ ou non connu
Familles domiciliées à ERNEE Matin ou soir	0.74€	0.83€	0.89€	0.97€
Familles domiciliées hors ERNEE Matin ou soir	1.12€	1.23€	1.34€	1.46€

- GARDERIE payante le matin de 7h20 à 8h30, le soir à partir de 17h00.

- La facturation aura lieu lorsque le montant des cantines/garderies atteindra 15 euros (le montant sera cumulé chaque mois). La facture est adressée par le centre des Finances Publiques à votre domicile.

- Une demande de prélèvement automatique est proposée pour faciliter le paiement des factures.

Si vous avez déjà choisi ce mode de paiement, votre contrat de prélèvement est automatiquement reconduit cette année.

ESPACE GAVROCHE – Cantine / Accueil périscolaire – Tel : 02 43 05 65 50 – Site internet : www.ville-ernee.fr